



Droits et devoirs dans une fratrie en conflit

Par **GINESTE**, le **25/04/2008** à **17:46**

Nous sommes 4 frères et soeurs vivant dans la même commune ou a proximité et pour des raisons familiales, je n'ai plus aucun contact avec mon frère et mes 2 soeurs depuis 30 ans, pas plus maintenant que lors du décès de mon père, il y a plus de 10 ans, que j'ai appris tout à fait par hasard. A ce jour, ma mère, âgée de 83 ans ne pouvant plus rester seule, j'ai su (par hasard) qu'elle allait être placée en maison de retraite et son appartement rendu au bailleur. Je n'en serai bien sur pas averti, mais quid des meubles meublant ? Quels sont mes droits la dessus car ils représentent une certaine valeur ? J'ai été exclu de la concession funéraire familiale (c'est précisé sur l'acte) aussi devrai-je participer au financement de la maison de retraite si les moyens de ma mère ne suffisent pas ? Merci d'avance pour votre réponse.